

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2019 à 20 H 00**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 8 avril 2019 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Monsieur Pierre MOUTET, Mesdames Christine DURAND, Catherine BIGAY, Monsieur Fabrice PETELET, Madame Corinne THIVANT et Monsieur Didier RICARD.

Absents excusés : Monsieur Rémy ARQUILLERE donne pouvoir à Monsieur Pierre MOUTET, Madame Fabienne MÉANT donne pouvoir à Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur GITENET Laurent, Madame Stéphanie ROBERT et Monsieur Laurent VILLANO.

Madame Evelyne RICARD a été désignée secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+==+==+

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

## **POINT SUR LES PROJETS EN COURS**

### **\* Aménagement du bourg**

Le chantier est dans l'attente du rabotage. Suivra la mise en place de la grave bitume afin de renforcer la voirie, puis l'enrobé. Tout ceci devrait être fait du 15 au 19 avril.

L'entreprise PJA est intervenue pour semer les pelouses et mettre en place les plantations.

Concernant l'abribus, les services de Roannais Agglomération ont donné leur accord pour la prise en charge et la mise en place d'un abribus par l'intercommunalité. Il sera installé dans le sens Changy – La Pacaudière. Monsieur le Maire a demandé les tarifs pour la fourniture et la pose d'un second abribus à la charge de la commune.

Dans le respect de l'alignement des arbres existants, il sera replanté deux arbres pour compenser les deux arbres abattus dans le cadre du chantier d'aménagement du bourg.

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur Yves RIMOUX présente les comptes administratifs 2018 de la commune, du lotissement et de la forêt de Rebruns. Les résultats se présentent comme suit :

### Compte administratif 2018 Budget Commune

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		214.575,69 €	212.133,19 €			2.442,50 €
Opération de l'exercice	443.789,73 €	469.646,06 €	217.503,45 €	365.183,32€	661.293,18 €	834.829,38 €
Totaux	443.789,73 €	684.221,75 €	429.636,64 €	365.183,32€	661.293,18 €	837.271,88 €
Résultats de Clôture		240.432,02 €	64.453,32 €			175.978,70 €
Restes à Réaliser			226.292,00 €	301.600,00 €	226.292,00 €	301.600,00 €
Totaux Cumulés	443.789,73 €	684.221,75 €	655.928,64 €	666.783,32€	887.585,18 €	1.138.871,80 €
Résultats Définitifs		240.432,02 €		10.854,68 €		251.286,70 €

### Compte administratif 2018 Budget Forêt de Rebruns

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		52.553,57 €		41.718,17 €		94.271,74 €
Opération de l'exercice	1.559,67 €	2,00 €	0,00 €	0,00 €	1.559,67 €	2,00 €
Totaux	1.559,67 €	52.555,57 €	0,00 €	41.718,17 €	1.559,67 €	94.273,74 €
Résultats de Clôture		50.995,90 €		41.718,17 €		92.714,07 €
Restes à Réaliser						
Totaux Cumulés	1.559,67 €	52.555,57 €	0,00 €	41.718,17 €	1.559,67 €	94.273,74 €
Résultats Définitifs		50.995,90 €		41.718,17 €		92.714,07 €

### Compte administratif 2018 Budget Lotissement

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		119.958,01 €	214.726,87 €		94.768,86 €	
Opération de l'exercice	31.119,30 €	31.119,30 €	0,00 €	31.119,30 €	31.119,30 €	62.238,60 €
Totaux	31.119,30 €	151.077,31 €	214.726,87 €	31.119,30 €	125.888,16 €	62.238,60 €
Résultats de Clôture		119.958,01 €	183.607,57 €		63.649,56 €	
Restes à Réaliser						
Totaux Cumulés	31.119,30 €	151.077,31 €	214.726,87 €	31.119,30 €	125.888,16 €	62.238,60 €
Résultats Définitifs		119.958,01 €	183.607,57 €		63.649,56 €	0,00 €

## COMPTE DE GESTION 2018

Les comptes de gestion sont les comptes élaborés par le percepteur. Ils sont identiques aux comptes administratifs précédemment cités. Le Conseil adopte à l'unanimité le compte de gestions 2018 des budget Commune, Forêt de Rebruns et Lotissement.

### AFFECTATION DES RÉSULTATS

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget général, statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice,

- + 240.432,02 €uros pour le budget général,
- + 50.995,90 €uros pour le budget Forêt de Rebruns
- + 119.958,01 €uros pour le budget Lotissement

Considérant qu'il n'y a pas lieu de procéder à l'affectation du résultat pour les budgets Lotissement et Forêt de Rebruns,

**Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :**

### BUDGET GENERAL

<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>	
A Résultat de l'exercice (signe + pour excédent ou – pour déficit )	+ 25.856,33
B Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif )	+ 214.575,69
<b>C RESULTAT A AFFECTER</b>	
= A+B (hors restes à réaliser) <i>EXCEDENT</i>	+ 240.432,02
<i>(Si C négatif report du déficit ligne 002 ci dessous) DEFICIT</i>	
<u>D SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</u>	
D 001 (besoin de financement)	- 64.453,32
R 001 (excédent de financement)	
<b>E SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>	
Besoin de financement	
Excédent de financement :	75.308,00
<b>F BESOIN DE FINANCEMENT = D+E</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION = C =G+H</b>	
	<b>240.432,02</b>
<b>G Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	0,00
<u>H Report en fonctionnement R 002</u>	240.432,02
<b>Ou DEFICIT REPORTE D 002</b>	

### FISCALITE : VOTE DES TROIS TAUX

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de délibérer expressément sur le taux des taxes directes locales même si ces taux demeurent inchangés. A titre d'information, la dernière augmentation de l'ensemble des taxes date de 2018 et s'élevait à 2%.

Remémorant les taux présents :

- Taxe d'habitation : 9,19%
- Taxe foncière (bâti) : 16,55 %
- Taxe foncière (non bâti) : 37,75 %

Où cet exposé, compte-tenu des investissements réalisés en 2015 et 2016, 2017, 2018 et ceux prévus sur les prochaines années, le Conseil Municipal a voté une augmentation des taux communaux de 1 %. Les taxes directes seront les suivantes :

- Taxe d'habitation : 9,28 %
- Taxe foncière (bâti) : 16,71 %
- Taxe foncière (non bâti) : 38,13 %

## **BUDGETS PRIMITIFS 2019**

### **\* Budget général**

Monsieur le Maire présente le budget primitif général 2019 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 693.431,02 € pour la section de fonctionnement
- 774.648,48 € pour la section d'investissement

### **\* Budget Forêt sectionale de Rebruns**

Monsieur le Maire continue en présentant le budget primitif de la forêt sectionale de Rebruns qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 55.996,90 € pour la section de fonctionnement
- 41.718,17 € pour la section d'investissement

### **\* Budget Lotissement**

Monsieur le Maire termine la présentation avec le budget primitif Lotissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 241.658,01 € pour la section de fonctionnement
- 215.658,01 € pour la section d'investissement

Monsieur le Maire indique que le CCAS a approuvé le compte administratif 2018 du CCAS et a voté le budget primitif 2019 du CCAS.

## **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions provenant de :

- Association sportive du collège Jean Papon
- ADMR La Pacaudière
- MFR Saint Germain Lespinasse
- Comité d'entraide du Roannais
- BTP CFA Saône et Loire
- Croix Rouge
- Les Restaurants du Cœur
- AFM Téléthon
- France Alzheimer

- ARRAVEM
- Association française des sclérosés en plaques
- ADAPEI

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 250,00 € à l'association ADMR du Pays de La Pacaudière.

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subventions provenant de l'association sportive du collège Jean Papon de La Pacaudière.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 50,00 € à l'association sportive du collège Jean Papon, soit 10 € par enfant domicilié à Changy et fréquentant l'association sportive du collège, sur présentation de la liste des élèves fréquentant l'association l'année N -1 (soit l'année scolaire 2017-2018).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis 2014, ce sont les communes qui versent une subvention au DEGEL, en remplacement de Roannais Agglomération.

Le montant de subvention attribué par les communes au DEGEL est de 4,50 € par enfant.

Cette année, 82 enfants sont scolarisés à CHANGY. Aussi, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 369,00 € au DEGEL au titre de l'année 2019.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une subvention de 369,00 € à l'association du DEGEL au titre de l'année 2019.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que la commune verse une subvention à l'association Bibliothèque pour tous, pour le fonctionnement de la bibliothèque, à hauteur de 1 € par habitant, soit 616,00 €.

La Mairie verse également une subvention à la SPA pour pouvoir bénéficier de l'accueil des animaux recueillis sur la commune.

Monsieur le Maire informe également que le Foyer Socio Educatif du collège Jean Papon adresse également une demande de subvention aux communes lors de l'organisation de voyages scolaires.

## **FORÊT DE REBRUNS**

### **\* Plan d'aménagement**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le plan d'aménagement de la forêt de Rebruns se termine en 2019. Il est donc nécessaire de refaire un plan, d'une durée de 20 ans.

Il indique qu'il s'est rendu sur place avec Monsieur CORDIER, notre interlocuteur ONF et une personne en charge des plans d'aménagement à l'ONF.

Le but des plans d'aménagement est de gérer les bois de façon responsable, de permettre une bonne commercialisation et un bon revenu sur les ventes de bois.

L'ONF préconise de se tourner de plus en plus vers le douglas.

Deux choix sont possibles : une gestion forestière en futaie régulière ou une gestion forestière en gestion irrégulière.

La gestion forestière en futaie irrégulière permet de profiter des trouées qui seront créés soit pour la régénération naturelle soit pour des plantations, mais pas forcément de la même essence. Cette gestion ne génère pas de grande surface à planter, mais un rendement identique aux coupes rases.

L'ONF estime le rendement à 200 m<sup>3</sup> de bois par an avec des recettes de 10.000,00 € par an. Les dépenses s'élèvent entre 160 et 200 € par an.

Monsieur le Maire indique que les scieurs sont en train de se rééquiper pour couper des bois de gros diamètre.

Le Conseil Municipal donne son accord pour un traitement de la forêt de Rébruns en futaie irrégulière et autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau plan d'aménagement.

\* Alerte de la Fédération nationale des communes forestières

Monsieur le Maire présente le projet de délibération établi par la fédération nationale des communes forestières pour s'opposer à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place du trésor Public.

Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'ONF, pour la période 2016-2020

Considérant le non-respect de ce contrat d'objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes Forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

Considérant que la libre administration des communes est baffouée ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP ;
- 2) Décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet ;
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

**PROJET DE FUSION DES SYNDICATS DES EAUX**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le travail de concertation entre le Syndicat des Eaux de la Teyssonne, Roannaise de l'Eau, le Syndicat des Eaux de l'Isable et le Syndicat des Eaux de Saint André d'Apchon et Arcon,, démarré en 2016, a abouti à ce projet de fusion, porté à l'unanimité pour répondre aux deux objectifs suivants :

- Maintenir l'ensemble des compétences du cycle de l'eau au sein d'un établissement sur un territoire cohérent
- Maintenir le statut des agents chargés actuellement de la mise en œuvre des différentes compétences au sein des quatre syndicats.

L'arrêté préfectoral fixant le projet de périmètre et de statuts du futur syndicat issu de la fusion des quatre syndicats précités a été reçu en mairie. Ce projet est la somme des statuts des syndicats

actuels, tant au niveau des membres que des compétences. Aucun ajout ou retrait ne peut intervenir dans le cadre de cette fusion.

La notification de cet arrêté déclenche le délai de trois mois dont dispose chaque membre des quatre syndicats pour approuver le projet de périmètre et de statuts, avant que le Préfet ne consulte la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale.

La fusion est conditionnée à un accord à la majorité qualifiée des organes délibérants des membres des quatre syndicats (2/3 des membres représentant plus de 50% de la population ou 50% des membres représentant 2/3 de la population totale des quatre syndicats).

Monsieur le Maire indique que 32 communes sont concernées. Au sein du Syndicat des Eaux de la Teyssonne, ce projet a donné lieu à débat.

Concernant les statuts :

- Le nouveau syndicat sera dénommé : ROANNAISE DE L'EAU
- Compétences : Distribution d'eau potable, Production – transport – stockage d'eau potable, Assainissement collectif, Assainissement non collectif, Eaux pluviales urbaines, Eaux pluviales et de ruissellement, Prévention des inondations, Gestion des milieux aquatiques.
- Prestations de services
- Coopération entre le syndicat et ses membres
- Siège du Syndicat : 63, Rue Jean Jaurès à Roanne
- Durée du syndicat : illimité
- Adhésion ou retrait et transfert des compétences : Prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales
- Composition du Comité Syndical 16 membres: Roannaise de l'Eau 9 membres, Syndicat des Eaux de la Teyssonne 3 membres, Syndicat des Eaux de l'Isable 2 membres, Syndicat des Eaux de Saint André d'Apchon Arcon 1 membre, Commune de Cherrier 1 membre.
- Présidence et bureau syndical
- Commissions
- Ressources du syndicat
- Dispositions particulières

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de périmètre et de statuts du futur syndicat issu de la fusion de Roannaise de l'Eau, du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Teyssonne, du Syndicat des Eaux de l'Isable, du Syndicat d'études, d'exécution et de distribution d'eau potable de Saint André d'Apchon et Arcon, du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **RÉFLEXION SUR L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la proposition du SIEL pour une coupure de nuit entre 23h00 et 5 ou 6 heures du matin. La traversée du bourg par l'ancienne nationale 7 resterait allumée.

Pour cela, il serait nécessaire de rééquiper les sept armoires de commande avec des horloges pour l'extinction.

Le montant estimatif des travaux est de 5017 € HT, soit une participation communale de 2810,00 €. L'estimation du gain sur la consommation est de 1.900,00 € par an, soit un temps de retour sur investissement de un an et demi.

Il est également possible de maintenir l'éclairage public le week-end et de couper uniquement en semaine, de maintenir quelques nuits dans l'année (nuit de Noël, 14 juillet, au choix).

Le problème de l'éclairage public vers la salle d'animation est soulevé.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une proposition et laisse à chacun le temps d'y réfléchir.

## **COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS**

\* Syndicat des Eaux de la Teyssonne, le 13 mars 2019

Monsieur le Maire présente un compte-rendu du Comité Syndical :

- Approbation du compte de gestion 2018
- Approbation du compte administratif 2018
- Affectation des résultats
- Approbation du budget primitif
- Intervention du service technique pour le compte des abonnés : approbation du bordereau de prix pour 2019
- Intervention du cabinet CTR pour l'optimisation des cotisations patronales
- Questions diverses : Réhabilitation du réservoir de Saint Pierre Laval, Avenir du syndicat

\* Conférence des Maires

Monsieur le Maire indique que lors de cette réunion, il a reçu l'information suivante : Concernant les raccordements au Très haut débit, il est possible désormais de faire la demande sur le site [www.thd42.fr](http://www.thd42.fr) pour obtenir le raccordement et la mise en place de la prise terminale optique, comme auparavant. Il n'est plus obligatoire de faire sa demande auprès d'un fournisseur d'accès internet THD et de souscrire un abonnement.

**QUESTIONS DIVERSES**

\* Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Boule Changynoise sollicitant la commune pour la fourniture d'une coupe offerte lors du concours de boules vétérans qui aura lieu le mardi 4 juin. Le Conseil Municipal donne son accord.

\* Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Paroisse Saint Jean en Pacaudois, sollicitant la mise à disposition gratuite de la salle d'animation le jeudi 4 juillet, à l'occasion de la soirée annuelle du Doyenné des Monts de la Madeleine, organisée pour remercier tous les bénévoles qui participent à faire vivre l'Eglise sur la Côte Roannaise. Le Conseil Municipal donne son accord.

\* Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'offre promotionnelle santé communale d'AXA. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition pour l'instant et souhaiterait savoir si d'autres compagnies d'assurances proposent ce genre de mutuelle santé « Communale ».

\* Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai. Le tableau des permanences est fixé ainsi :

<b>HEURES</b>	<b>PERSONNES DE GARDE</b>
<b>8h00 à 10h30</b>	<b>C. BIGAY – C. DURAND – F. PETELET</b>
<b>10h30 à 13h00</b>	<b>J.P BOURLIERE – D. RICARD – F. MEANT</b>
<b>13h00 à 15h30</b>	<b>L. VILLANO – ??? - ???</b>
<b>15h30 à 18h00</b>	<b>P. MOUTET – P. GOUTORBE – E. RICARD</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 00.

<p>La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu  <b>Le LUNDI 6 MAI 2019 à 20H00</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------